

**Administration Communale
de Hesperange**

Procès-verbal d'enquête commodo et incommodo

Vu la demande introduite par Monsieur Jackson DA SILVA, au nom et compte de la Société Picanha Catering Sàrl-S, 426, Route de Thionville L-5886 Hesperange, en vue de l'obtention d'une autorisation pour :

L'exploitation d'un établissement de restauration, d'activités et services commerciaux (2/2025/001) de l'immeuble occupant la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 178/1945 de la section A de Hesperange,

je me permets de porter à votre connaissance,

que les avis prévus à l'article 10 de la loi ci-dessus ont été dûment affichés pendant 15 jours complets à partir du 24 février 2025 jusqu'au 10 mars 2025 inclus sur place et à la Commune de Hesperange ;

que pendant le délai légal de publication, aucune réclamation n'a été introduite à l'encontre de la demande ci-dessus ;

qu'à l'audition des intéressés qui a eu lieu le 17 mars 2025 à 09.00 heures à la Commune de Hesperange, personne ne s'est présenté pour être entendu en ses observations.

Hesperange, le 26 mars 2025

Le Secrétaire communal



Jérôme BRITZ

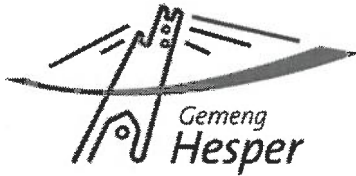
(Contresignature loi communale art. 74)

Le Bourgmestre,



Marc LIES

Administration Communale



HESPERANGE
Grand-Duché de Luxembourg

COPIE

AVIS AU PUBLIC

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

Il est porté à la connaissance du public qu'une **demande d'autorisation de la classe 2** a été présentée par

La société PIKANHA CATERING Sàrl-s,

relative à l'**exploitation d'un restaurant traditionnel sans partie café** sis à Hesperange, 424, route de Thionville

La demande et les plans afférents sont déposés au service construire **du 24 février 2025 au 10 mars 2025** inclusivement à l'inspection du public. Toute **réclamation écrite** doit être adressée au collège échevinal jusque et y compris cette dernière date.

Un délégué du collège échevinal entendra tous les intéressés qui se présenteront **lundi, le 17 mars 2025 à 09.00 heures** à la mairie à Hesperange, salle du collège échevinal.

Hesperange, le 20.02.2025

Le collège des bourgmestre et échevins,

Marc Lies, bourgmestre
Diane Adehm, échevine
Claude Lamberty, échevin
Guy Wester, échevin